

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL « DECHETS »

Séance mercredi 2 octobre 2019

Participants :

Thierry Champagne (Bourgmestre)

Jean-Marie Thiry (Président), Thierry Henkart (Echevin)

Jacques Legros, Paul Rouxhet, Florent Debras, Philippe Kessler, Michael Guerlus, Sophie Stevigny, Daniel Putz.

Excusés : Nathalie Lelubre, Thierry Corvilain (Dir Fin Chastre), Olivier Hauwaert, Olivier Dewilde, Nicolas Dewitte

Absents : Christian Delmiche (démission), Monique Glibert (démission), Francis Decoster (démission),

Ordre du jour proposé par Jean-Marie en ouverture de séance.

- Règlement communal concernant la collecte des déchets
- Données nouvelles en provenance d'InBW
- Fichier production 2018 : derniers chiffres

1° Règlement communal concernant la collecte des déchets : commentaires & explications. JMT rappelle que le règlement est une obligation annuelle liée à l'octroi d'une prime de la RW. Les nouveaux arrivants en cours d'année ne sont pas soumis à la taxe forfaitaire mais taxés au nombre de collectes et au poids (régime hors balises). Pour info, c'est mon cas pour les 2 derniers mois de 2018. JMT rappelle la nécessité de remettre aux nouveaux arrivants un dossier complet comprenant toute l'information utile même si elle est disponible sur le site de la commune. Correctif à apporter dans le texte : Titre I Article 8 §1 (page6). A renvoyer au Titre IV Article 25 et suivants au lieu de Titre V.

Remarque sur le caractère payant/non payant des déchets ne faisant pas partie des collectes périodiques organisées. Déchets éliminés notamment dans les recyparcs sans coût supplémentaire car contenus dans la taxe forfaitaire. A méditer.

Le règlement sera validé prochainement par le Conseil Communal.

2° Données nouvelles en provenance d'InBW

TH nous informe qu'à partir de 2020, le coût par personne de la contribution au parc à conteneur grimpera de 2,75€ soit un montant de **22,75€** au lieu de 20,00€ (augmentation au 1/1/19 de 19,1 à 20,00?? inconnue mais confirmée 7/10).

Ndlp : Info reçue ce jour : le coût de l'incinération passera de 117,74€/t à **120,74€/t** en 2020.

3° Coût Vérité 2018 (voir annexe)

Le document est un document formaté par la RW et qui a pour but de démontrer l'équilibre.

Dans la lecture du document en page 3, cadre Taxe forfaitaire, il n'y a pas lieu de tenir compte du chiffre 240(kg) à la ligne 4 (Ménages quatre personnes et plus), le total 138 890 est bien correct.

TH signale que dans le prévisionnel 2019, le coût du Parc à conteneur (responsabilité InBW) passera à 173.000€ au lieu des 144.000€ actuels (voir tableau Dépenses page 5). Cette différence devrait être compensée par une réduction de la collecte suite à une mutualisation avec les communes qui sont passées à la collecte des organiques à partir de mars 2018 de l'ordre de 30.000€.

Les Maisons de Repos/Communautés font l'objet d'une taxation forfaitaire. A débattre ?

Le résultat final (page 7) fait apparaître un taux de couverture de 98 % qui se situe dans la fourchette imposée par la RW (95-110). 4° Derniers chiffres 2018.

JMT évoque la difficulté de prendre une décision rapide concernant les taxes forfaitaires 2020 avant qu'une évaluation/bilan du système actuel ne soit communiquée sous une forme pédagogique adaptée aux citoyens.

Discussion sur :

- la lenteur de la prise de décision rendue difficile à cause des retards dans l'obtention des données et leur traitement et correction.
- la responsabilité et les compétences des membres du CCCD versus la responsabilité et compétences des agents de l'administration communale
- la philosophie/vision qui doit être à la base du système/modèle telle qu'une approche d'inspiration financière avec une couverture impérative de tous les frais fixes connus et identifiés et en corollaire une taxation plus proche du coût réel des consommations.

5° Nouveau tableur JMT :

Permet, notamment, sur base des derniers chiffres 2018 (encore imparfaits) de mettre en évidence, les cas où le citoyen/ménage paie trop ou pas assez en conséquence de ses modes de consommation. Exemple ménage 1 personne, nouveaux arrivants, illustre cette démarche. Aujourd'hui, « ceux qui paient des surplus, font que le système est viable ».

Afin de définir les critères et modes de présentation de l'évaluation/bilan fondés sur cette base de données et qui justifieraient des changements dans le système actuellement en place un travail complémentaire important est nécessaire. Dans ce cadre, JMT bénéficiera de l'assistance de Daniel Putz (qui se propose de faire une analyse sur le groupe des 671 (?) ménages de une personne afin de dégager un « modèle ») ainsi que de Philippe Kessler et Michael Guerlus.

6° Calendrier des Collectes :

Au vu de l'urgence de la prise de décision, statu quo p/r à l'édition actuelle.

7° Projets :

- Inviter Jacques Allard pour une prochaine réunion (suivant ses disponibilités car il participe aux réunions d'infos dans les communes qui commencent les pàp)
- Objectif : proposer au Collège les modifications éventuelles pour 2021 avant juillet 2020. L'évaluation pour les citoyens devant être réalisée et communiquée aussi.